

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations</p> <p><b>Séance du jeudi 13 juin 2019</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 07 juin 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 juin à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 09 <b>Délibération n°D_2019_06_13_03</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Alain Cartier à M. Alain Chamosset, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absents excusés : M. Aurélien Chaîne, M. Julien Verdier Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Création d'un aménagement sécuritaire par la création de trottoirs au centre de Contamine-Sarzin et d'un rond-point vers la Fruitière**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal un projet d'aménagement sécuritaire au Chef-Lieu par la création d'un trottoir au centre de Contamine-Sarzin (de l'intersection de la route du Chef-Lieu et de la rue de l'Ecole jusqu'à l'intersection de la route de Villard et du chemin des Fontassins) et d'un rond-point au carrefour de la Fruitière.

Il informe le conseil municipal de deux possibilités d'aménagement :

➤ Projet n°1 :

Mise en place de goudron et de bordures en béton pour un coût de 622 513.19 € TTC.

➤ Projet n°2 :

Mise en place de bordures en granit rose du Portugal et de pavés pour un coût approximatif de 150 000.00 €.

Il précise que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie va proposer à la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> juillet 2019 l'affectation de 50 000.00 € à la commune au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2019.

Il poursuit en indiquant que des établissements bancaires ont été saisis pour une demande de financement.

Il termine en proposant au conseil municipal de financer le projet, en cas de refus des établissements bancaires, par la vente de l'un des terrains du lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à mains levées, par 8 voix pour et 1 voix contre (Mme Raphaëlle Cons) :

- La mise en œuvre du projet n°2 par la mise en place de bordures en granit rose du Portugal et de pavés ;
- L'affectation du prix de vente de l'un des terrains du lotissement à ce projet, en cas de refus des établissements bancaires à la demande de financement, et sous réserve de l'acceptation du trésorier de Frangy/Seysse.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en place de ce projet.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/06/2019  
Reçu en préfecture le 17/06/2019  
Affiché le 17/06/2019 **SLO**  
ID: 074-247400860-20190613-D\_2019\_06\_13\_03-DE

Délibération certifiée exécutoire  
  
Compte tenu de sa télétransmission le : 17 juin 2019  
  
Et de la publication le : 17 juin 2019

Extrait conforme au registre  
  
Fait à Contamine Sarzin, le 17 juin 2019  
  
Le Maire,  
  
Alain CHAMOSSET

